

L'ÉCHO DES COMBES DE SAINT-MARTIN



LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE



*Suite aux actes de barbarie du 13 novembre 2015, toutes nos pensées vont aux victimes et
leurs familles*

NOVEMBRE 2015



Le mot du Maire....

Le Conseil Municipal et moi-même avons été abasourdis de lire sur un tract, distribué par l'association de M. AIMANI, en juillet dernier aux habitants de Saint Martin des Combes que notre commune avait déjà obtenu des subventions en 2010 pour le projet de restauration de l'église. Ceci est non seulement une aberration mais une divagation mensongère inventée avec le seul dessein de nuire à la réputation et à l'honneur des élus de la Commune. D'ailleurs comment peut-on imaginer que les financeurs publics, l'Etat, le Conseil Départemental et les fonds de la réserve parlementaire, puissent se faire abuser sans contrôle, en allouant à nouveau un montant de subventions substantiel, à hauteur de 73%, pour la réalisation du même projet... ?

Par ailleurs, je voudrais aussi informer la Commune que nous sommes sous la menace d'une requête en indemnisation de 10 000 euros pour préjudices moral et matériel, déposée par M. et Mme AIMANI (à nouveau) auprès du tribunal administratif de Bordeaux. Pour vous donner un ordre de grandeur, ce montant correspondrait à un prélèvement représentant 16,5% sur la fiscalité locale et ne peut être financé que par l'argent public de la commune, donc par vos impôts.

.....

Cependant, le Conseil Municipal et moi-même restons déterminés à poursuivre notre mission au service de la commune pour laquelle vous nous avez élus. Nous consacrons nos efforts à la réalisation du projet de restauration de l'église.

Le Maître d'Œuvre du chantier ayant été choisi par le Conseil Municipal, le commencement des travaux devrait débuter en fin d'année.

Comme je vous en ai informé dans la précédente lettre communale, l'Association pour la Restauration de l'Eglise (ARE SMDC), a commencé sa collecte de dons. Je précise que ces dons seront affectés exclusivement à ce projet, pour en alléger la charge à la Mairie.

Je tiens à remercier chaleureusement les personnes de notre commune pour leur générosité, et tout particulièrement, celles aux moyens modestes.

Je voudrais aussi remercier les membres de l'Association pour le temps consacré à cette collecte.

Je vous adresse à toutes et à tous mes meilleures salutations.

**Votre Maire
Hervé DURST**

Intervention de Marie Rose VEYSSIERE, Présidente de la Communauté de Communes de Villamblard et Conseillère Départementale, au cours de la réunion du conseil municipal du 16 octobre 2015.

Monsieur le Préfet de la Dordogne a présenté le 05 octobre dernier le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de Dordogne.

➤ *Ce schéma trouve son cadre juridique dans l'application de la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe. Cette loi introduit, pour l'ensemble des territoires français, la révision des schémas départementaux de coopération intercommunale.*

➤ *Pour ce qui concerne la Dordogne, la rationalisation de l'organisation territoriale vise la réduction du nombre des Communautés de Communes qui passeraient de 26 à 19 (hors agglomérations de Périgueux et Bergerac) et celle du nombre des syndicats de services publics de 167 à 104, ceux-ci gérant : l'eau, le ramassage et le traitement des déchets ménagers, l'assainissement, les écoles, la culture, la voirie...etc.). Cette rationalisation intègre des éléments de seuil, de densité de population et de bassins de vie avec cependant des dérogations pour les territoires ruraux à faible densité de population, ce qui est le cas pour notre Communauté de Communes au regard des densités de population des communes rattachées.*

➤ *Pour ce qui concerne notre Communauté de Communes, il est proposé une fusion avec la Communauté de Communes de Mussidan.*

➤ *Le conseil intercommunautaire de Villamblard composé des Maires et des délégués communaux a clairement pris position contre cette fusion, à l'unanimité.*

➤ *Il appartiendra aux Conseils Municipaux des Communes rattachées à Villamblard de prendre position sur ce projet de fusion et ils devront délibérer avant le 7 décembre prochain.*

Suite à son intervention, Marie Rose VEYSSIERE a souhaité s'exprimer sur l'acharnement dont fait l'objet le Maire et à travers lui le Conseil Municipal. Elle s'est élevée contre les propos diffamatoires de certaines personnes portant atteinte à l'honneur et à l'intégrité des élus de la commune. Elle a condamné ces mêmes personnes pour leur acharnement contre la Mairie à travers la multiplication des procès et leurs demandes administratives allant jusqu'à altérer le fonctionnement normal de la Mairie. Elle a conclu son intervention en apportant, avec beaucoup de sensibilité, son entière solidarité au Conseil Municipal.

(ce texte a été validé par Marie rose Veyssiere)

• LES ELECTIONS REGIONALES

Les élections régionales auront lieu les dimanche 6 et 13 décembre prochain. La Mairie accueillera les électeurs de la Commune le matin à partir de 8H00.

La Vie de la Municipalité

Les brèves des réunions du Conseil Municipal de septembre à novembre 2015

• LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VILLAMBLARD

➤ SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Après appel d'offre, les missions opérationnelles du SPANC ont été confiées à la SAUR.

Ses principales missions sont :

- Le diagnostic de l'assainissement d'une maison en vue d'une vente.
- Le contrôle de conformité à l'occasion de la mise en place d'un nouveau système d'assainissement pour les maisons neuves.
- Le contrôle systématique des systèmes d'assainissements existants à partir de janvier 2016 et qui s'étalera sur les 4 années à venir,

Le coût de ces prestations s'établira selon une grille qui sera disponible à la mairie.

➤ CARTE INTERCOMMUNALE.

Après 8 mois d'instruction du projet de révision de la carte intercommunale par les services de l'Etat, la Commission Départementale de Présentation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPNAF) a donné un avis favorable.

La communauté de Communes a décidé de lancer l'enquête publique qui se déroulera du 23/11 au 28/12/15. Le Commissaire Enquêteur désigné par la Préfecture tiendra des permanences à Villamblard, Maurens, Issac, Douville, St Georges de Monclar selon un calendrier qui sera affiché sur le panneau d'affichage public de la Mairie.

• RENOVATION DE L'EGLISE

➤ Il est opportun de rappeler que notre commune a reçu les arrêtés attributifs de subventions pour la restauration de l'église. Ces subventions couvriront le coût des travaux à hauteur de 73%.

Aucune subvention n'a été perçue antérieurement pour les réparations de notre église, ceci pour couper court à l'information erronée et malveillante qui a été diffusée sur notre commune, cet été. Le financement restant (27%), sera pris en charge par la Mairie. Cette charge sera allégée avec les dons collectés par l'Association pour la Restauration de l'Eglise de ST MARTIN DES COMBES (A.R.E.SMDC) et la Fondation du Patrimoine.

➤ Après appel à concurrence pour la Maîtrise d'Œuvre du chantier, sur proposition de la commission d'ouverture des plis, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, a décidé de retenir l'entreprise FORM A3+ pour ce chantier.

➤ Afin d'intégrer le coût prévisionnel des travaux de l'église et le montant des subventions obtenues, le Conseil Municipal a autorisé le Maire, à l'unanimité des présents, à procéder avec la Trésorerie Publique de Mussidan à la décision modificative du budget primitif.

Le budget Investissement, dépense et recette, sera équilibré à hauteur de 158 661,88€ au lieu de 40 186,88€.

Le budget Fonctionnement, dépenses et recettes, sera équilibré à hauteur de 176 518,91€ au lieu de 167 618,91€.

• LA COMMISSION DES ECOLES

Le coût des activités périscolaires, subventionné par le Conseil Départemental, s'élèvera à 70€ par enfant pour notre commune.

La rentrée 2015-2016 s'avère extrêmement précaire pour les écoles du R.P.I. (regroupement pédagogique intercommunal) puisque celle-ci totalise au total 75 élèves. L'effectif demandé par l'académie devrait être supérieur à 81 élèves. Si le quota d'élèves n'est pas atteint une classe pourrait être supprimée à la rentrée prochaine.

• LE RECENSEMENT

Recensement de la population de notre Commune en 2016

Ce recensement permettra de connaître la population de notre commune. Le résultat est déterminant pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) dont la commune bénéficie pour son fonctionnement. Il permet aussi de collecter des informations à vocation statistiques. Votre participation est essentielle et obligatoire. Les informations que vous serez amenés à communiquer resteront confidentielles et protégées par la loi.

- Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires.
- Toutes les statistiques produites sont anonymes.
- Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires notamment l'agent recenseur et le personnel de mairie, sont tenues au secret professionnel.
- Les informations recueillies ne peuvent donner lieu à un contrôle administratif ou fiscal. Elles ne sont en aucun cas diffusées à un autre organisme.

Sandra BARNEOUD sera notre Agent Recenseur et nous aidera pour cette tâche importante.

Elle sera détentrice d'une carte d'identité INSEE, validée par le Maire, et sera la seule habilitée à vous rencontrer pour recueillir les informations nécessaires au recensement de notre commune.

Merci de lui réserver le meilleur accueil.



La vie à Saint Martin des Combes

Comme chaque année, le 11 novembre, nous avons honoré la mémoire des combattants de la première guerre mondiale. Nous étions nombreux pour cette cérémonie qui consacre la fin de cette terrible guerre. N'oublions pas notre devoir de mémoire. Nous remercions Michael FINZEL et David BESSE pour leur contribution.



A cette occasion, les habitants de la commune ont été invités à visiter notre église où une présentation des Futurs travaux a été commentée par le Maire...



... et pour conclure, nous avons partagé le verre de l'amitié.



Le Comité des Fêtes

Comme autrefois, le Comité a organisé le repas de la St Martin. Saint Martin étant originaire de Hongrie, c'était l'occasion de partager le Goulasch traditionnel cuisiné avec talent par un Maître Cuisinier de la Martigne,

Steve KEMENY. Une belle journée automnale pleine de convivialité. Une minute de silence a été observée en hommage aux victimes du 13 novembre 2015.



Informations utiles

MAIRIE

La Mairie est ouverte le lundi après-midi de 14h00 à 17h00 et le vendredi matin de 9h00 à 12h00

Téléphone Mairie: 05 53 82 97 09

Fax : 05 53 82 64 65

le Maire (domicile): 05 53 81 52 47

Premier adjoint : 06 43 74 09 70

Deuxième adjoint : 06 74 72 88 08

NUMEROS D'URGENCES

SAMU : 15

GENDARMERIE : 17

POMPIERS : 18

VEOLIA : 0811 902 903

ERDF (ex EDF) : 0811 010 212